

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 12 JANVIER 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Douze du mois de Janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Wennie MOLIA – Elodie CLARAC – M. Jules FRAIR – Mmes Marguerite MURAT – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Josy LAQUITAINE – Mme Sandra MOLIA – M. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné au maire) – Mme Nina PAULON (excusée) – M. David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON – Maguy BORDELAIS.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**DÉCISION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SE RÉUNIR À
HUIS CLOS EN SA SÉANCE
DU 12 JANVIER 2021**

CM-2021-1SE-DAG-01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-18 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment l'article 6 alinéa II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-001 CAB/BSI du 6 janvier 2021 portant restrictions à l'accès aux établissements recevant du public et réglementant les activités dans le département de la Guadeloupe ;

Considérant la crise sanitaire mondiale liée à la propagation du virus COVID-19 et la circulation active de l'épidémie sur le territoire de la Guadeloupe ;

Considérant que par arrêté préfectoral, le préfet a fermé au public l'accès à certains établissements recevant du public, et notamment ceux de type L ;

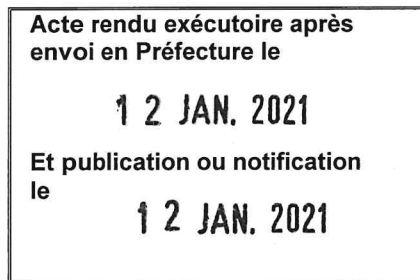
Considérant que sont concernées par cette interdiction, les salles où se réunissent les organes délibérants des collectivités territoriales ;

Considérant le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

à la majorité de se réunir à huis clos, lors de sa séance du 12 janvier 2021.



Fait et délibéré à Gosier, le 12 janvier 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision du Conseil municipal de se réunir à huis clos en sa séance du 12 janvier 2021

Date de transmission de l'acte : 13/01/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/01/2021

Numéro de l'acte : CM20211SEDAG01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210112-CM20211SEDAG01-DE

Date de décision : 12/01/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres

Acte à classer

CM20211SEDAG01

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-01-13T00-39-12.00 (MI227745502)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210112-CM20211SEDAG01-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision du Conseil municipal de se réunir à huis clos
en sa séance du 12 janvier 2021

Date de décision : 12/01/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres

Acte : CM-2021-1SE-DAG-01.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : ASSEMBLEES

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 13/01/21 à 00:39 *heure hexagone* Par Soudan Ingrid

Date 13/01/21 à 00:39 *heure hexagone* Par Soudan Ingrid

Date 13/01/21 à 01:01 *heure hexagone*